

COMPTE-RENDU DE LA CHS-CT DU MERCREDI 22 JANVIER 2020

Présents :

Direction : MM Wajnberg, Sansebastian, Jublot, Mme Doyhambehere

Représentants des personnels : Mmes Landemaine, Herzig, Le Berre, Sakai ; MM. Dubos, Aimé,

Experts invités : MM. Jorge, Moutoussamy

M. Jublot/Mme Doyhambehere et Mme Herzig sont secrétaires de séance.

1. Echange autour de la question de la protection des données informatiques

Le proviseur dit avoir découvert hier un Règlement des informations personnelles, datant sans doute de 2016, mais qu'aucun des membres présents ne dit connaître.

Les membres évoquent les divers points posant question en matière de protection des données et qui leur ont été signalés : le site internet en http et non https donc non sécurisé ; le piratage possible de Pronote ; l'existence d'adresses mail secondaires dont personne ne connaît l'historique de création ni le degré de confidentialité.

Le proviseur conclut qu'il convient d'établir une cartographie, pour savoir ce qui est ou non conforme au droit dans notre système actuel avant de voir ce qui doit être le cas échéant revu dans nos pratiques.

Un représentant des personnels ATOS évoque la piste d'une enquête ou audit pour y voir plus clair. Le rôle de la Commission informatique est également évoqué pour lister ces sujets.

Par erreur, le proviseur invite à traiter les points suivants, à l'ordre du jour de la Commission d'Hygiène et de Sécurité, réunion consécutive à celle-ci.

2. Actualisation des consignes de sécurité

. alarme incendie :

Après échange, la CHSCT convient d'adopter les pratiques suivantes en cas d'alarme incendie avec le message en japonais invitant à ne pas sortir et à attendre les consignes (ce qui, rappelle Xavier Jorge, s'inscrit dans la réglementation japonaise) :

- Pour le primaire, dès qu'il y a sonnerie d'alarme, l'évacuation se fait et se mène jusqu'à son terme, même s'il apparaît avant la fin que c'était un déclenchement sans fondement. Cela permettra d'ancrer chez les élèves le réflexe face à cette sonnerie.
- Pour le secondaire, où les élèves ont déjà ces réflexes, ils resteront dans la salle comme les y invite le message automatique qui suit l'alarme, et attendront l'information faite par le gestionnaire sécurité précisant s'il convient ou non d'évacuer.

Cette différence de réactions paraît satisfaisante pour la CHSCT, sous réserve d'ajustements ultérieurs.

Le proviseur ajoute qu'il diffusera prochainement le protocole de sécurité, remis à jour par le gestionnaire sécurité Xavier Jorge.

Lors des évacuations, la procédure d'appel du secondaire est toutefois à revoir et à améliorer, car elle prend actuellement trop de temps. Après échanges, les améliorations suivantes pourraient être retenues :

- Soit le professeur emporte, dans chaque salle, une feuille d'appel vierge disponible dans le bureau ; une fois en bas, il y note d'une part les élèves absents en cours, d'autre part d'autres élèves éventuellement absents une fois sur le lieu d'évacuation.
- Soit des magnets bifaces (vert/rouge) sont disponibles sur les portes, le professeur emporte le magnet et une fois en bas, rend visible la couleur qui correspond au bilan de son appel : cela ferait gagner du temps.
- Une organisation des élèves pour faire l'appel entre eux pourrait accompagner ce dispositif (chacun a un numéro et appelle le numéro suivant, ce qui permet de reconstituer rapidement la chaîne complète en s'assurant qu'il ne manque aucun numéro).

- Des relais seraient à organiser avec des adultes sans charge d'élèves, notamment les personnels administratifs, pour que le fonctionnement de la chaîne d'information soit pyramidal et plus efficace.
- L'utilisation de quelques talkies-walkies emportés par des personnes identifiées en cas d'évacuation serait à envisager.

3. Organisation des exercices de sécurité sisme

. Il conviendrait d'organiser un exercice pour la cellule de crise, et un exercice allant jusqu'à l'activation des équipements de crise – cela s'était fait il y a quelques années, hors présence d'élèves.

. L'information aux nouveaux personnels sera à améliorer et actualiser, notamment pour ce qui concerne les vidéos qui doivent être détaillées pour les personnels.

. La question des portes des salles est évoquée : dans certains pays à risque sismique, elles doivent rester ouvertes. Ici, elles sont prévues pour supporter des séismes. En revanche, il conviendrait que, comme ailleurs, les vitres des salles de classe donnant sur le couloir restent non obstruées, par mesure de sécurité.

4. Questions diverses

1. La CHSCT du 24 janvier 2019 avait décidé de travailler à l'élaboration d'une charte sur le droit à la déconnexion (suite à l'enquête menée par les représentants des personnels en 2018) : à quelle échéance et selon quelles modalités cette décision sera-t-elle mise en œuvre ?

Le proviseur se dit favorable à la rédaction de cette charte, mais n'a pas de date précise à donner. Il invite à reprendre les documents transmis l'an dernier. Il ajoute que l'équipe de direction actuelle s'attache à ne pas envoyer, sauf urgence, de mail collectif en soirée ou le week-end, et n'attend aucunement d'un personnel qu'il lise ses mails ou y répondent en dehors de ses heures de travail. Un représentant des professeurs précise que la charte vise davantage les usages entre collègues. Un autre demande si une telle charte est le meilleur outil, ou si elle ne devrait pas plutôt porter sur la communication électronique et ses bonnes pratiques.

1 Bis. Qu'en est-il du droit à la déconnexion le weekend ainsi que pendant les vacances ? Le sujet avait été abordé lors de la CHSCT de janvier l'année dernière.

Le proviseur répond que ce droit existe, et qu'il faudra inclure ces points dans la charte. Un représentant des personnels nuance et rappelle qu'on est également libre d'ouvrir ou non un mail que l'on reçoit. La question est posée du nombre de mails envoyés par an, et de leur poids carbone. Mais, est-il répondu dans un échange entre membres, sans une adaptation du data center le nombre de mails aura toujours la même empreinte carbone.

2. Peut-on avoir un suivi du stress check ?

Le proviseur répond positivement.

Un représentant des professeurs précise, en s'en étonnant, que cela ne concerne que les personnels en contrat local.

3. Serait-il possible de savoir où en est l'application de la conservation, dans la limite de cinq années, de l'avancement d'échelon et de grade pour les personnels enseignants en disponibilité ? (accord avec le décret de mars 2019)

Le proviseur invite les représentants à poser cette question lors de la prochaine CRH, instance dont elle relève.

4. La CHSCT est-elle favorable au maintien de l'élaboration d'une enquête sur le temps de travail ?

Le proviseur pas plus que les membres de la Commission ne savent en quoi consiste cette enquête. Il est convenu de questionner les anciens membres de la CHSCT à ce sujet.

5. Concernant le courrier que les résidents ont reçu en décembre dernier à ce sujet (protection des données) et la pièce jointe qu'ils devaient signer et remettre au secrétariat de la direction. Nous souhaiterions avoir des éclaircissements sur les points suivants :

- a. comment sont collectées (quel format, quand, etc.) et stockées (où, prestataire externe, etc.) leurs données à caractère personnel ?*
- b. pour les résidents du LFI Tokyo, qui est en charge de la collecte de leurs données à caractère personnel telles que définies par cette notification ?*
- c. quelles sont les données à caractère personnel collectées dans le cadre du dialogue social mentionné dans la liste en gras ?*
- d. quels sont les services habilités à accéder à leurs données à caractère personnel ?*

Le proviseur répond qu'il a transmis cette question au service de l'AEFE ayant envoyé ce courrier. Il transmettra la réponse aux membres de la CHSCT dès qu'il la recevra.

6. Les listes dans les classeurs gris sont-elles à jour ?

Non, leur mise à jour est impossible vu la complexité des emplois du temps et des groupes. Voir les échanges plus haut.

7. Il manque des lampes-radios dans certaines salles, est-il prévu de les remplacer ?

Oui, ce remplacement est à prévoir, car ce matériel date de 2013.

8. Aux dernières nouvelles, les personnes capables d'accéder au local où sont entreposés les rations et le matériel d'urgence étaient au nombre de deux (de mémoire, M. Jorge et M. Hashimoto). Le nombre de clés de ce local ainsi que leur accessibilité ne pourraient-ils pas être revus à la hausse dans le cas regrettable où les deux porteurs de clé (s'ils sont toujours deux) venaient à manquer à l'appel ?

Xavier Jorge précise qu'en réalité 16 personnes ont cet accès. En dernier ressort, un équipement est accessible dans son bureau, qui est toujours ouvert aux horaires d'ouverture de l'établissement, pour forcer si besoin la porte de la réserve de survie.

9. J'aimerais savoir à qui nous devons nous adresser lorsque nous avons des documents en japonais à comprendre et remplir. En effet, Yukie, que je pensais traductrice, semble s'occuper plutôt des personnels expatriés: si elle est disponible, éventuellement, elle peut aider mais ce n'est pas toujours le cas. Sakiko n'est pas toujours disponible non plus. Ce serait bien qu'on sache à qui exactement s'adresser: le japonais n'est pas forcément compris par tout le monde et une aide pour nos documents (concernant notre travail - déclarations en mairie ou autres - ou la vie quotidienne aussi, car cela peut aussi être compliqué parfois!) serait profitable à tous et nous permettrait de gagner en sérénité sur notre lieu de travail.

Le proviseur admet la nécessité de clarifier cette question, et admet la réalité des besoins des personnels non japonophones. Le sujet est toutefois complexe, car il touche aux fiches de postes des uns ou des autres, et le recrutement d'un traducteur n'est pas d'actualité.

Il propose d'agir dans deux directions :

- Clarifier dans les documents écrits ce qui relève du lycée et ce qui n'en relève pas, pour que les personnels sachent jusqu'où ils peuvent le solliciter – le lycée pouvant par ailleurs donner des informations sans nécessairement faire les démarches avec ou à la place des personnels
- Améliorer l'information des personnels sur les démarches à faire

Un représentant des personnels tient à préciser que le Japon a progressé depuis quelques années dans l'accueil des étrangers et la pratique de l'anglais et que le forum de l'intranet est à disposition des collègues.

Le proviseur insiste toutefois pour que le lycée joue son rôle dans l'accompagnement des personnels, sans les renvoyer à une entraide informelle.

10. Dans le cadre de la semaine de l'écologie, serait-il possible d'évoquer avec la direction, tout en les remerciant pour la démarche, la notion de gâchis, notamment pour les pots et autres banquets. Pensez-vous de nouveau demander au personnel via un sondage, qui pense être présent pour ensuite passer une commande qui correspond au nombre de personnes finalement présentes afin d'éviter ce qui s'est passé la dernière fois ou près de la moitié de la nourriture a fini à la poubelle.

Le proviseur partage l'émotion exprimée dans cette question à avoir vu finir à la poubelle une telle quantité de nourriture. Toutefois, a-t-il appris, la réglementation japonaise interdit que la nourriture d'un traiteur soit emportée par des particuliers dans de telles circonstances.

Il rappelle n'avoir pas voulu demander une inscription préalable pour ce repas de Noël qui était une initiative nouvelle et ouverte. L'an prochain, il accepte l'idée de solliciter une inscription préalable pour ajuster la quantité (il précise cependant que pour l'apéritif du 10 février qui suivra la plénière, il n'y aura pas d'inscription préalable, pour ne pas laisser penser qu'il chercherait à contrôler la liste des présents à la réunion qui précédera).

11. Quelle action l'établissement entend-il prendre suite à la publication et à la mise à disposition en salle des professeurs de documents dont les propos portent atteinte à l'intégrité et à la vie privée de personnel (et futur personnel) de l'établissement ?

Le proviseur condamne fermement la diffusion d'un tel document, jugeant cette démarche abjecte et détestable, dans l'intention comme dans la forme. Il dit avoir cru que le temps de tels procédés était révolu, et se dit navré de constater que ce n'est pas le cas. Si des personnels, quels qu'ils soient, venaient à être l'objet de telles mises en cause, il les inviterait à porter plainte, et les accompagnerait dans leur démarche.

Sur le cas cité, il n'y a pas eu de réaction publique, car c'eût été faire trop de publicité à un document anonyme et qui n'en méritait pas tant.

Enfin, il rappelle être soucieux d'une démarche basée sur le dialogue, la concertation, la transparence et le respect. Dans cette démarche, il y a place pour l'expression de désaccords dans le respect des personnes : il invite donc ceux qui souhaiteraient exprimer un désaccord à le faire de cette façon.